

Avenant à la Charte Informatique – Charte d'utilisation des tablettes numériques

1. Champ d'application du contrat

Ce contrat s'applique aux élèves du Collège Joliot-Curie de Bron. Il est un avenant spécifique à la charte informatique du collège. Il est susceptible d'évoluer en fonction des demandes et/ou des situations rencontrées dans l'année par les élèves ou par les professeurs.

2. Services offerts et conditions d'accès et d'utilisation

- Chaque utilisateur se voit attribuer un numéro de tablette numérique pour l'année. Cet outil est la propriété de l'établissement et du département du Rhône. La tablette est individuelle. L'utilisateur en est responsable. Si un élève perd, vole, casse, ou endommage une tablette, ses responsables légaux prendront en charge les frais occasionnés en faisant jouer, lorsque cela est possible, leur assurance personnelle.
- Chaque utilisateur peut accéder à la connexion WIFI dans l'établissement. Cette connexion n'est autorisée que sur les heures de cours et par le biais de la tablette individuelle remise par l'enseignant en début de cours.
- L'utilisateur s'engage à respecter les points suivants :
 - L'élève doit s'assurer de la charge de sa tablette à l'ouverture de sa session « élève ».
 - Lire les procédures d'utilisation des tablettes et répondre à un questionnaire en ligne pour valider l'utilisation des tablettes. En cas de score inférieur à 22/25 (résultat envoyé sur l'email renseigné dans le formulaire), l'élève devra recommencer le questionnaire jusqu'à obtenir une note égale ou supérieure à 22/25 pour être conforme aux attentes des professeurs.
 - Le matériel doit être utilisé avec précaution et ne doit pas quitter sa housse de protection.
 - Pour des raisons d'hygiène, l'utilisateur doit acquérir un chiffon en micro fibre doux pour le nettoyage de l'écran (les produits de nettoyage sont proscrits) ainsi qu'une paire d'écouteurs souples à toujours garder sur soi au collège. *En cas de problème pour financer ces deux achats, les responsables légaux seront dirigés vers les services de l'assistante sociale du collège pour bénéficier éventuellement du fonds social.*
 - L'élève ne doit pas personnaliser la tablette. Tout graffiti ou décoration est proscrit.
 - Le matériel doit être utilisé uniquement dans une salle de classe ou au CDI, en présence d'un professeur. L'utilisation dans le couloir, dans la cour ou en salle de permanence est interdite sauf en cas d'activité spécifique demandée par un enseignant.
- L'élève s'engage à ne jamais laisser sa tablette sans surveillance ou dans un casier qui ne serait pas verrouillé si elle vient à lui être prêtée.
- L'élève s'engage à signaler tout problème technique rapidement au service informatique et ne doit pas tenter d'y remédier lui-même.
- L'espace mémoire et le stockage sur le serveur sont uniquement réservés à des fins pédagogiques.
- Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée fera l'objet d'un conseil de discipline et de sanctions pénales.
- La tablette doit rester un outil pédagogique. En ne respectant pas les règles décrites dans la charte d'utilisation, l'utilisateur peut être sujet à des mesures disciplinaires.
- L'établissement n'est pas responsable d'éventuelles pertes financières ou de fichiers personnels dus à l'utilisation, correcte ou incorrecte, du dispositif.
- Les achats d'application (ou par le biais d'une application) ne sont pas autorisés.
- L'établissement n'assure pas de soutien technique pour la connexion du dispositif au réseau Internet de la maison si les tablettes ont été empruntées pour une utilisation à domicile.

3. Engagement personnel pour l'année scolaire

20..... - 20.....

Je soussigné(e) _____, inscrit(e) comme élève au Collège Joliot-Curie de BRON en classe de : _____, reconnais avoir pris connaissance de cet avenant et m'engage à le respecter.

Signature de l'élève (précédée de la mention « lu et approuvé ») : _____

Nom et prénom du responsable légal : _____

Signature du responsable légal (précédée de la mention « lu et approuvé ») : _____